

ACTRA

Cher partenaire de l'ACTRA/Dear ACTRA Partner,

Object : L'Entente nationale pour les annonces publicitaires – Lettre de Continuation (LdC)

En apposant votre signature ci-dessous, vous confirmez que:

Votre entreprise continuera à engager les membres de l'ACTRA en tant que signataire du National Commercial Agreement 2017-2020 le « NCA ». Les termes et conditions du NCA demeurent en vigueur, jusqu'au 1^{er} juin, 2022, et les termes et conditions du NCA renouvelés entre l'ACTRA et l'ACA (qui ont été ratifiés) entreront en vigueur du 1^{er} juin 2022 jusqu'au 31 mai 2023.

Nonobstant toute disposition du NCA, la lettre de Continuation est seulement valide et contraignante entre ACTRA, l'ACA et votre agence. Elle ne s'appliquera pas à aucune de vos sociétés affiliées, filiales ou tout autre lieu d'affaires de votre agence qui se situe à l'extérieur de la province du Québec. Vous ne travaillerez pas avec une entité qui n'est pas un client de votre entreprise ou n'effectuerez pas de travail au nom d'une entité qu'ACTRA considère comme faisant partie du conflit de travail actuel. Cela comprend le travail effectué pour, ou au nom de toute entité que l'ACTRA estime être un employeur impliqué dans le conflit de travail ainsi que toute entreprise, société ou entité que l'ACTRA estime être un employeur lié ou une entité créée pour aider à engager les artistes-interprètes de l'ACTRA pendant une interruption de travail, y compris par les opérations hors Québec d'une agence signataire de cette lettre. Avant d'engager un-e artiste-interprète membre de l'ACTRA, vous fournirez à l'ACTRA tous les renseignements énoncés dans le NCA en temps opportun, ainsi que les renseignements concernant le client pour lequel vous engagez les artistes-interprètes membres de l'ACTRA et toutes les agences impliquées dans la publicité.

Sous réserve du respect de toutes les conditions établies par la présente entente, rien dans la présente lettre ne vous empêchera de tourner ou d'enregistrer un message publicitaire à l'extérieur de la province du Québec.

Vous reconnaissez avoir reçu une copie de la lettre de l'A2C du 1^{er} juin 2022 et en acceptez les termes.

Les parties reconnaissent avoir demandé que la présente entente et tous les documents y afférents soient rédigés en langue anglaise. Les Parties conviennent que la version en langue anglaise prévaudra en cas de litige.

Sincèrement,

Re: The National Commercial Agreement – Letter of Continuance (LoC)

By signing below, you confirm your agreement as follows:

Your company will continue to engage ACTRA members as a signatory to the NCA (National Commercial Agreement). The terms and conditions of the 2017-2020 NCA remain in effect until June 1, 2022 when the terms of the renewed NCA between ACTRA and ACA (which has now been ratified) will come into effect on June 1, 2022 until May 31, 2023.

Notwithstanding any provisions of the NCA, the Letter of Continuance is only valid and binding between ACTRA, ACA and your agency. It will not apply to any of your affiliates, subsidiaries or any place of business of your agency outside of the province of Quebec. You will not work with an entity that is not a client of your company or perform work on behalf

of any entity that ACTRA deems as part of the current labour dispute. This includes work for, or on behalf of any entity that ACTRA determines is an engager involved in the lockout as well as any business, corporation, or entity that ACTRA determines is a related employer or an entity created to assist in engaging ACTRA Performers during a work disruption, including by the non-Quebec operations of an agency signatory to this letter. Prior to engaging any ACTRA Performer you will provide ACTRA with all information set out in the NCA to ACTRA in a timely manner, as well as information regarding the client for whom you are engaging ACTRA Performers and any agencies involved in the commercial.

Provided all other conditions in this agreement are complied with nothing herein prevents you to shoot or record a commercial outside of the province of Quebec.

You acknowledge that you have received a copy of the June 1st, 2022 letter from A2C and agree to its terms.

The Parties acknowledge having requested that this Agreement and all documents relating thereto be drawn up in the English language. The Parties agree that the English language version shall prevail in case of a dispute.

Sincerely,



Eleanor Noble
Présidente nationale de l'ACTRA
Présidente, Comité de négociation
ACTRA National President
Chair, Negotiating Committee



Marie Kelly
Directrice générale nationale de l'ACTRA
Négociatrice principe
ACTRA National Executive Director
Lead Negotiator

NOM DE L'ENTREPRISE/COMPANY NAME: _____

ADRESSE/ADDRESS: _____

VILLE/CITY: _____ PROVINCE: _____ CODE POSTAL/POSTAL CODE: _____

COURRIEL/EMAIL: _____ TEL: _____

SIGNÉ POUR/SIGNED FOR (NOM EN MAJUSCULE/NAME IN CAPITAL LETTERS):

SIGNATURE

NOM ET TITRE/NAME AND TITLE

DATE (JOUR/MOIS/ANNÉE)/(DAY/MONTH/YEAR)